



Communiqué de presse du 1^{er} FEVRIER 2010

PROCEDURES DISCIPLINAIRES AU CHU DE CAEN

Nous apprenons qu'une procédure disciplinaire est lancée contre un technicien de la sécurité du CHU de Caen qui a donné l'alerte depuis de nombreuses années sur les dangers que représente la présence d'amiante dans cet immeuble de grande hauteur, de 175 000 m2 sur 23 étages.

Ban Asbestos France ne croit pas au hasard. Veut-on faire payer à cette personne l'exercice de son devoir d'alerte et sa persistance à le manifester ?

En Juin 2009, exaspéré par la lenteur des travaux et l'exposition des occupants à l'amiante, ce technicien entame une grève de la faim. Notre association lui avait exprimé son soutien et avait dénoncé une réglementation bafouée depuis 12 ans, une présence d'amiante manifestement pas sous contrôle et des risques avérés de contamination des occupants.

Depuis, le CHU s'en défend, arguant des travaux entrepris ces dernières années et des contrôles atmosphériques rassurants. A ce sujet, Ban Asbestos France attend les rapports des mesures d'empoussièrement dans l'air qu'elle a demandées (les conditions dans lesquelles ces mesures ont été réalisées peuvent aller dans un sens ou dans l'autre) et maintient qu'un grave danger menace les occupants de ce CHU.

Nous appelons à l'intervention citoyenne, syndicale, mutualiste, associative et politique à se manifester sur ce cas.

Contact : Gérard Voide
Responsable prévention
01 48 53 31 45

banasbestos@ban-asbestos-france.com